

COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON

(HAUTS-DE-SEINE)

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE 14 DÉCEMBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 8 DÉCEMBRE 2015, s'est assemblé sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Étaient présents :

M. OLLIER, M. LE CLEC'H, Mme RUCKERT, M. MAGNIN-LAMBERT, Mme DEMBLON-POLLET, Mme BOUTEILLE, M. LANGLOIS D'ESTAINTOT, Mme GUETTA-HAMADI, M. BARBIER DE LA SERRE, Mme GENOVESI, M. PERRIN, Mme ROUBY, M. COSSON (de la délibération n°283 à la n°321 et de la délibération n°323 à la n°337), Mme HAMZA, M. TROTIN, Mme DELOFFRE (de la délibération n°283 à la n°312 et de la délibération n°314 à la n°337), M. BOUSSO, Mme CHANCERELLE (de la délibération n°283 à la n°292), M. DIDRIT (de la délibération n°292 à la n°337), M. MORIN, Mme MAYET, Mme VALETTA (de la délibération n°290 à la n°337), M. GABRIEL, Mme GIBERT, M. PASADAS, Mme BRETEAU, M. SGARD (de la délibération n°283 à la n°312 et de la délibération n°315 à la n°337), M. GROS, M. GODON, Mme THIERRY, Mme OHANA (de la délibération n°284 à la n°337), M. SAUSSEZ (de la délibération n°283 à la n°322 et de la délibération n°327 à la n°337), Mme CORREA, M. LARRAIN, Mme RALIBERA, M. JEANMAIRE (de la délibération n°283 à la n°303 et de la délibération n°314 à la n°337), Mme HUMMLER-REAUD, M. TOULOUSE, M. POIZAT, Mme SCHNEIDER, Mme JAMBON, M. REDIER (de la délibération n°283 à la n°301 et de la délibération n°304 à la n°337), M. PINTO, M. OLIVIER, Mme MAMELLE.

Excusés représentés :

M. DIDRIT (pouvoir à Mme CHANCERELLE de la délibération n°283 à la n°291), M. BOUIN (pouvoir à M. GODON de la délibération n°283 à la n°337), Mme VALLETTA (pouvoir à Mme GENOVESI de la délibération n° 283 à la n° 289), M. NAJIB (pouvoir à M. GABRIEL de la délibération n°283 à la n°337), Mme COULAMY (pouvoir à Mme ROUBY de la délibération n°283 à la n°337), M. RUFFAT (pouvoir à M. JEANMAIRE de la délibération n°283 à la n°303 et de la délibération n°314 à la n°337).

Absents :

M. COSSON (à la délibération n°322), Mme DELOFFRE (à la délibération n°313), Mme CHANCERELLE (à la délibération n°313), M. SGARD (de la délibération n°313 à la n°314), Mme OHANA (à la délibération n°283), M. SAUSSEZ (de la délibération n°323 à la n°326), M. JEANMAIRE (de la délibération n°304 à la n°313), M. RUFFAT (de la délibération n°304 à la n°313), M. REDIER (de la délibération n°302 à la délibération n°303).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et demande à M. MAGNIN-LAMBERT de procéder à l'appel des membres présents.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. MAGNIN-LAMBERT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

N° 283 - Présentation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 novembre 2015.

Le Conseil municipal PREND ACTE.

N° 284 - Décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

INTERVENTIONS

M. TOULOUSE

INDIQUE avoir posé une question sur la décision municipale n°2015/206 et qu'il lui a été répondu, en commission des finances, que M. LE MAIRE lui apporterait une réponse.

M. LE MAIRE

REPOND ne pas avoir été informé.

M. MAGNIN-LAMBERT

DIT avoir envoyé un mail de réponse à M. TOULOUSE dans la journée et qu'il doit y avoir un problème avec son adresse mail mairie.

M. LE MAIRE

DEMANDE à M. TOULOUSE de lui faire confiance et que la réponse lui sera renvoyée après le Conseil municipal.

M. MAGNIN-LAMBERT

INDIQUE avoir une copie du mail et la remet à M. TOULOUSE.

M. TOULOUSE

DIT avoir confiance mais n'ayant pas le temps d'étudier la réponse qui lui a été transmise, il se réserve la possibilité de faire des remarques en temps voulu.

Le Conseil municipal PREND ACTE.

N° 285 - Élection d'un nouvel Adjoint au Maire.

Est candidat : M. Denis GABRIEL.

Nombre de votants : 49

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 49

Nombre de bulletins blancs et nuls : 8

Nombre de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 25

M. Denis GABRIEL ayant obtenu 41 suffrages est élu au 1^{er} tour.

INTERVENTION

M. LE MAIRE

FELICITE M. GABRIEL pour son élection en qualité d'Adjoint au Maire mais également de Conseiller régional.

AJOUTE que ce sera positif pour la Ville d'avoir un Rueillois au sein du Conseil régional.

N° 286 - Approbation de la dénomination de l'Établissement Public Territorial dit "T4".

INTERVENTIONS

M. POIZAT

DEMANDE qui seront les Vice-Présidents de ce territoire.

M. LE MAIRE

REPOND que sur les 11 maires concernés, un sera Président de l'EPT et les 10 autres Vice-Présidents.

PROPOSE d'organiser une réunion de travail du Conseil municipal en janvier suite à la réunion qui se tiendra le 11 janvier au sein de l'EPT.

REMERCIE M. LUCA et l'ensemble des services des communes membres qui ont fusionné pour travailler ensemble.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 287 - Élection des délégués au Conseil métropolitain du Grand Paris.

INTERVENTIONS

M. LE MAIRE

INDIQUE que la Métropole du Grand Paris verra le jour le 1^{er} janvier 2016 et l'élection du Président aura lieu le 22 janvier.

DIT que la gouvernance de la Métropole va être difficile car elle compte 131 communes dirigées par un conseil métropolitain de 209 conseillers, chaque commune ayant un poids différent en

fonction de sa population.

AJOUTE qu'il est candidat à la présidence de la Métropole face notamment à un candidat de l'UDI mais propose de désigner, dans le cadre des accords d'union de plusieurs décennies entre Les Républicains et l'UDI, M. LE CLEC'H.

PENSE que les deux partis de la majorité doivent avoir accès au Conseil métropolitain.

NE DOUTE PAS de la loyauté de François LE CLEC'H lors de l'élection à la présidence.

M. LE CLEC'H

CONFIRME avoir eu une conversation franche avec M. LE MAIRE et rappelle que cela fait 40 ans que l'UDI et les Républicains ont scellé une union sans faille, ce qui a permis de mener de grands combats.

REMERCIE les dirigeants de son parti politique qui ont jugé que la solidarité entre le Maire et son premier Adjoint devait prévaloir sur l'appartenance à un parti politique.

ANNONCE qu'il va voter pour le candidat Patrick OLLIER lors de l'élection à la présidence de la Métropole.

REMERCIE M. LE MAIRE de sa confiance.

M. POIZAT

DIT que M. OLLIER est Maire de Rueil-Malmaison, Député de Rueil-Saint-Cloud-Garches, Vice-Président de l'EPT, peut-être Président de celui-ci et qu'il annonce être candidat à la Présidence de la Métropole.

AJOUTE que M. LE MAIRE doit avoir le don d'ubiquité et trouve tout cela révoltant.

M. LE MAIRE

EXPLIQUE travailler 13 à 14h par jour.

M. GABRIEL

DIT que ce discours dogmatique consiste à pointer du doigt le cumul des mandats comme certains confondent la vie professionnelle et la vie d'élu et ajoute en avoir été victime il y a un an sur les réseaux sociaux.

INDIQUE qu'en 2017 une loi reviendra sur la remise en cause du cumul des mandats.

RAPPELLE que ce sont les maires qui sont très impliqués dans la Métropole du Grand Paris, que ce sont eux qui travaillent pour leur commune et qui en connaissent toutes les difficultés.

EXPLIQUE qu'il est alors plus simple que ce soient eux qui siègent plutôt que des tiers, même s'ils sont adjoints ou conseillers municipaux, car ils connaissent l'ensemble des dossiers municipaux.

AJOUTE que cela s'explique d'autant plus qu'il s'agit de la mise en place d'une nouvelle structure et non un système rodé.

RAPPELLE que M. LE MAIRE a participé activement à la version finale de la loi créant la Métropole en proposant des amendements pour la faire évoluer, notamment en déposant le même que M. LE BOUILLONNEC, Député socialiste.

INDIQUE qu'une réunion de l'Association PARIS MÉTROPOLE est prévue pour le lendemain pour peaufiner la mise en place de la Métropole.

M. LE MAIRE

SOUHAITE rassurer M. POIZAT en expliquant que s'il y a cumul de mandats, il n'y a pas cumul d'indemnités et quelles que soient les nouvelles fonctions qu'il occupera, il ne percevra pas un centime de plus que ce qu'il perçoit actuellement.

AJOUTE que tout ce qu'il fait est par passion parce qu'il aime sa Ville et qu'il souhaite la défendre dans le cadre de la Métropole.

DIT ne pas être certain de son élection mais qu'il aura fait son maximum.

INDIQUE que la Métropole remplira l'ensemble de ses compétences en 2017 et que s'il est élu Président de la Métropole, il ne se représentera pas à la députation.

La liste *Rueil en Confiance* est la seule liste qui a été présentée.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 288 - Election des délégués au Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense.

INTERVENTIONS

Mme HUMMLER-REAUD

DEMANDE la communication du quotient électoral et conteste les résultats annoncés.

DIT que le quotient électoral étant à 4,36, il faut à la Liste Rueil en confiance 43 voix pour obtenir 10 sièges.

M. LE MAIRE

L'INVITE à revoir les calculs avec les services et propose de poursuivre l'ordre du jour.

Votants : 49

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 48

Sièges à attribuer : 11

Quotient électoral : 4,36

Ont obtenu :

1. Liste Rueil en confiance : 40 voix,
2. Liste Rueil c'est vous : 4 voix,
3. Liste Construire Rueil 2020 : 4 voix.

SONT ELUS, en conséquence, en sus des deux élus conseillers métropolitains de la Métropole du Grand Paris, pour siéger au sein du conseil de territoire de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense :

1. Monsieur Denis GABRIEL
2. Madame Carole RUCKERT
3. Madame Monique BOUTEILLE
4. Monsieur Pascal PERRIN
5. Madame Andrée GENOVESI
6. Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT
7. Madame Anne ROUBY
8. Monsieur Olivier BARBIER DE LA SERRE
9. Monsieur David BOUSSO
10. Monsieur Jean-Christian LARRAIN
11. Monsieur Roland TOULOUSE

N° 289 - Désignation de deux membres représentant le Conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec Nanterre et Suresnes pour la passation de marché(s) dans le domaine de la voirie.

SONT ELUS M. LE CLECH, en tant que membre titulaire, et M. BOUIN, en tant que membre suppléant.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 8 ABSTENTIONS (M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. REDIER, M. TOULOUSE, Mme JAMBON, M. PINTO, M. POIZAT).

N° 290 - Approbation du rapport de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) du 7 décembre 2015.

INTERVENTIONS

M. JEANMAIRE

DEMANDE si la somme mentionnée est le maximum que Rueil-Malmaison puisse recevoir.

M. LE CLECH

REPOND qu'il s'agissait déjà de ce montant maximum lors de l'approbation du rapport de la CLECT le 12 novembre.

M. LE MAIRE

EXPLIQUE que la première loi avait plafonné ce montant à 105 % et que Nanterre était pénalisé mais qu'un amendement socialiste a supprimé ce plafonnement.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 291 - Subventions versées par la Ville aux associations au titre de l'exercice 2015 - Attributions complémentaires.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES. Carole THIERRY ne prend pas part au vote.

N° 292 - Budget primitif de la Commune et budgets primitifs des services annexes de la chambre funéraire et du restaurant administratif relatifs à l'exercice 2016.

INTERVENTIONS

M. POIZAT

DIT que, dans la partie recettes, les attributions de compensation font apparaître une hausse de 13 000 000 € (article 73-21) et qu'il lui a été indiqué que cela était dû à la réintégration de dépenses liées au retour de la compétence voirie.

AJOUTE ne retrouver qu'une partie de cette somme dans les dépenses.

Mme RUCKERT

DIT que l'effort a été important pour une augmentation de la masse salariale de 300 000 €.

INSISTE sur ce que cela a sous-entendu comme effort de la part de tous les services pour répondre aux prescriptions demandées de ne pas remplacer les départs à la retraite, les démissions, les disponibilités, les mutations et de réorganiser des services pour mutualiser des postes.

SOULIGNE le travail de tous les services dans lesquels il y a eu de gros efforts et la capacité d'adaptabilité des fonctionnaires de la Ville et leur sens du service public.

M. PINTO

SOUHAITE évoquer le patrimoine qui est touché à divers titres dans le budget et pour lequel il est difficile de voir s'il y a une politique de gestion d'ensemble.

DONNE l'exemple des recettes de cessions pour 7 700 000 € et des provisions d'acquisitions de 3 300 000 €, ce qui laisse à penser que le patrimoine diminue.

AJOUTE qu'il y a une importante dépense pour l'entretien à hauteur de 7 100 000 € ou de renouvellement de système de chauffage à hauteur de 600 000 €.

DEMANDE s'il est possible d'avoir une synthèse de la politique de gestion du patrimoine de la Ville.

M. JEANMAIRE

DIT que le report à nouveau sera obligatoirement positif sinon la Municipalité n'aurait pas pris le risque de l'attendre.

DEMANDE dans quel domaine il va être réaffecté car son groupe aurait aimé que la Ville n'ait pas à emprunter, les taux sur les 7 000 000 € d'emprunts supplémentaires pour l'an prochain étant de 3,6 %.

RENOUVELLE un voeu exprimé lors du dernier Conseil municipal concernant le numérique et comprend les difficultés rencontrées pour établir un budget dans la crise actuelle mais considère que l'avenir est la vie numérique.

NE VOIT PAS de grands mouvements sur les nouvelles technologies comme la création de pépinières de start-up, "l'électrification" du parc automobile de la Ville ou encore des cartes de voeux électroniques.

AJOUTE que la Ville a le label des villes fleuries mais qu'il existe également depuis 1999 le label des villes Internet.

INDIQUE que Courbevoie, Levallois-Perret et Puteaux bénéficient de 5 @, Issy-le-Moulineaux, Montrouge, Saint-Cloud, Neuilly-sur-Seine et Asnières-sur-Seine ont 4 @, Bourg-la-Reine en a 3 alors que Rueil-Malmaison n'en a pas.

DIT qu'il serait intéressant de candidater afin d'avoir une évaluation de la qualité de la ligne numérique de la Ville par rapport aux autres.

EXPLIQUE qu'une ville numérique offre une meilleure qualité des services administratifs, accroît son attractivité autant pour les nouveaux habitants que pour les entreprises et accompagne le développement durable en réduisant la consommation de papier et les déplacements.

SAIT qu'il y a une nouvelle application de la Ville qui est bien mais qui a besoin d'améliorations notamment un classement par ordre alphabétique et une information en temps réel.

M. TOULOUSE

DIT que ce budget n'est pas toujours aisément à examiner compte tenu de la suppression de la CAMV et de la création de la Métropole qui impliquent des allers-retours en terme financier mais il permet néanmoins d'avoir une idée très précise.

REMERCIÉ les services pour l'effort particulier qu'ils ont fourni au nom de son groupe.

DIT que ce budget est dans la continuité de la politique poursuivie depuis plusieurs années à savoir le large financement des prestations servies aux Rueilois y compris pour les plus favorisés d'entre eux.

ADMET que le taux d'effort de la Commune a légèrement baissé mais relativise car il était de 80 %

alors qu'aujourd'hui il est compris entre 60 et 70 %.

TROUVE les augmentations de tarifs linéaires.

DIT qu'il aurait été souhaitable que les efforts soient anticipés car la Municipalité est gênée en ne pouvant pas augmenter les tarifs de manière brutale comme son groupe l'avait demandé.

REVIENT sur la mesure phare du budget, pour effectuer des économies, qui consiste au non renouvellement des fonctionnaires partant à la retraite et rappelle avoir demandé en commission des finances que soit communiqué à son groupe l'état des départs à la retraite (nombre de personnes et catégories concernées), ce qui n'a pas été fait.

ATTIRE l'attention sur le danger que représente ce type de mesure car il est désormais possible de constater les ravages du non renouvellement d'un fonctionnaire sur deux voire sur trois, appliqué lors du précédent quinquennat.

DIT qu'aujourd'hui, dans le domaine de l'enseignement ou de la police, il y a des manquements qui sont souvent très graves.

AJOUTE ne pas être certain que le non renouvellement des départs à la retraite permette d'assurer un service correct aux Rueillois et alerte sur le danger sur la santé de certaines catégories de fonctionnaires pouvant être soumis à une pression difficile à supporter.

DIT que cette mesure d'ampleur qui n'a pas été communiquée à son groupe l'a amené à regarder l'évolution de l'ensemble du personnel de la Mairie.

A CONSTATÉ que le cabinet a connu une forte évolution entre 2012 et 2016 avec l'arrivée récente d'un grand nombre de chargés de mission.

DIT ne rien avoir contre ces personnes, qui sont certainement très compétentes, et connaître l'investissement de M. LE MAIRE dans le travail municipal mais également dans d'autres lourdes fonctions de Député et de Président de la CAMV et ses aspirations à d'autres responsabilités au sein de la Métropole du Grand Paris.

PENSE que la Ville aurait pu se dispenser de l'arrivée de nouveaux agents et mieux répartir les efforts même si des mutualisations ont été réalisées.

INDIQUE avoir regardé une ville voisine avec 53 élus où le cabinet est beaucoup moins étoffé, ce qui conforte la position de son groupe.

PENSE, par ailleurs, que certaines manifestations ne sont plus de mise ou pourraient être revues avec un budget moindre.

DONNE l'exemple du Jubilé qui sera renouvelé en 2017 et dont le coût pourrait être revu à la baisse même s'il est financé en grande partie par des mécènes.

DIT que les entreprises mécènes qui participent à 90 % du financement pourraient participer, pour des sommes équivalentes à d'autres manifestations culturelles voire sportives, ce qui leur permettrait d'avoir une visibilité beaucoup plus positive pour leur notoriété et leur image.

SOUHAITE associer cette remarque au festival "tourisme et stratégie" et trouve choquant que dans le budget de ce festival de 350 000 €, les frais de bouche représentent plus de 30 % soit 110 000 €.

TROUVE dommageable de devoir faire ce type de remarque.

DIT qu'il faudrait également revoir les manifestations liées au jumelage avec tous les comités qui les entourent.

PENSE que la Ville vit au dessus de ses moyens alors que des échéances lourdes, avec des investissements importants, approchent avec le développement de l'écoquartier.

NOTE que, dans le budget 2016, l'essentiel des investissements concerne l'entretien du patrimoine mais que demain il s'agira d'investissements d'une autre importance pour que l'écoquartier soit à la mesure des ambitions annoncées.

DIT que, pour son groupe, le budget ne va pas dans le bon sens, manque de souffle et de courage sur certains points.

ANNONCE que son groupe votera contre le budget.

M. LE MAIRE

REPOND à M. JEANMAIRE concernant les excédents et lui donne raison.

INDIQUE que la question se posait sur l'utilisation de ces excédents soit sur des investissements soit sur la dette et dit que la décision sera prise en fonction de leurs montants car il y a des équipements sportifs qui ont besoin de réhabilitation.

DIT que s'il est possible de partager entre des investissements et la dette, il en est par avance heureux.

AJOUTE que concernant la ville numérique, M. LARRAIN pourra répondre.

REVIENT sur les cartes de voeux et dit qu'il s'agit d'une de ses vieilles habitudes ringardes mais qu'il assume totalement.

DIT à M. TOULOUSE que Mme RUCKERT répondra sur les départs à la retraite.

CONTESTE le fait que la Ville vive au dessus de ses moyens car elle vivait en fonction de ses moyens mais que ce n'est pas de sa faute si le Gouvernement a procédé à des prélèvements excessifs entre 2014 et 2017, d'un montant de 45 000 000 €, dont les Rueillois ne peuvent pas profiter.

EXPLIQUE qu'il n'avait aucune raison de limiter certaines activités, d'augmenter les impôts, d'augmenter les tarifs s'il n'y avait pas eu une diminution des dotations.

TROUVE légitime que l'Etat ait demandé aux collectivités territoriales de participer à l'effort national d'économie mais regrette que cela ait été fait sans concertation.

AJOUTE que les économies qui sont annoncées sont, contrairement à ce que M. TOULOUSE a

déclaré, une marque de courage.

DEMANDE à M. TOULOUSE de se renseigner concernant les mécènes et ajoute qu'il a beaucoup de respect sur la manière dont il exerce son mandat et l'en remercie car il est très souvent présent dans les manifestations.

INDIQUE que les entreprises interviennent dans différents domaines notamment en soutien au RAC Basket ou au FCRM.

DIT qu'elles ont une capacité de financement limitée et que pour le Jubilé impérial il a fait appel à des entreprises nationales qui ont accepté d'entrer dans le processus de financement d'une manifestation qu'ils ont considérée comme porteuse.

RAPPELLE que ces entreprises ont financé le Jubilé impérial à 92 %, Jubilé qui n'a donc coûté à la Ville que 8 %.

DIT qu'il s'agit de dépenses faites pour le bonheur des Rueillois qui sont actifs et présents lors de cette manifestation car sur les 70 000 visiteurs nombreux étaient Rueillois.

AJOUTE qu'il y a assez de difficultés pour maintenir des événements comme la patinoire par exemple, dont les recettes permettent de compenser le coût, ou encore les éclairages de Noël, le Jubilé impérial.

CONFIRME que s'il n'y avait pas les sponsors ou mécènes, certaines manifestations ne se tiendraient pas.

REVIENT sur le festival de tourisme et explique que de nombreux invités sont venus de 25 pays d'Europe et que la Ville n'allait pas leur faire payer les repas.

AJOUTE que 6 personnes travaillent au cabinet du Maire : une Directrice, un Directeur adjoint et quatre chargés de missions et admet que l'effectif a augmenté de 3 personnes brutalement alors que pendant 10 ans il ne l'a pas fait.

DIT que la présence de 3 personnes autour de lui pour la gestion de la Ville n'était pas suffisante compte tenu de la masse de travail car il a besoin de relais avec 2 400 salariés, une centaine de cadres, 5 DGA et un DGS, même s'il reconnaît la qualité des Adjoints et les en remercie.

DIT être un maire d'une Ville de plus de 80 000 habitants ayant le cabinet le plus léger.

EXPLIQUE que, dans certaines mairies, des fonctionnaires travaillent directement pour le Maire mais ne font pas officiellement partie du cabinet.

PREFERE être transparent et ne pense pas que ce soit les 3 membres de cabinet qu'il a recrutés qui mettent en péril les finances de la Ville.

Mme RUCKERT

CONFIRME que la Ville a supprimé 29 postes dont 13 suite à des départs à la retraite.

DIT que cela a été possible car ils ont su faire preuve d'imagination et de créativité.

AJOUTE que la Ville a su se doter de matériels plus efficaces et moins lourds pour le personnel, ce qui a permis d'économiser des efforts et le nombre d'agents et a pu s'appuyer sur les nouveaux dispositifs internet comme le portail famille qui a permis de diminuer les venues sur place en mairie centrale ou dans les mairies annexes.

DIT que cela a permis de redéployer un certain nombre de personnels afin de les affecter à d'autres tâches.

EXPLIQUE que, dans d'autres services, la Ville a pu bénéficier de la demande du Gouvernement de quitter certains dispositifs tels que la politique de la Ville, ce qui a permis de générer des économies.

AJOUTE qu'il y a eu des réorganisations de services tels que la Médiathèque, ce qui a permis une augmentation de régimes indemnитaires.

PENSE que tout cela a été fait avec une grande vigilance sur les compensations financières ou matérielles.

INDIQUE qu'une réponse a été adressée à M. TOULOUSE répertoriant la liste des emplois supprimés, le 11 décembre à 18h51 mais qu'elle ignorait qu'il y avait un problème sur la boîte mail de celui-ci.

M. LARRAIN

NE PENSAIT PAS que l'avenir numérique de la Ville serait à l'ordre du jour du débat sur le budget mais en est très heureux.

INDIQUE que la politique numérique de la Ville est dynamique avec notamment un nouveau site Internet, plus de 200 000 pages vues par mois, plus de 88 000 visites par mois, une forte présence sur les réseaux sociaux notamment une page Facebook ou Twitter, et le nouveau portail familles qui permet de s'inscrire aux accueils de loisirs, à l'école des sports et de régler les prestations.

AJOUTE que le "RUEIL SCOPE", répertoriant l'offre culturelle, sera bientôt en ligne au même titre que l'application "Vivre Rueil".

EXLIQUE que le RUEILSCOPE en ligne permet de passer de 3 éditions papier à 2.

AJOUTE que la politique est dynamique malgré une baisse de budget.

DIT à M. JEANMAIRE que la Ville n'a pas "0 @" car elle n'a pas été évaluée.

M. JEANMAIRE

REPOND avoir demandé à ce que la Ville candidate.

M. LARRAIN

INDIQUE que la Ville va candidater en 2016.

M. LE CLEC'H

REPOND à M. POIZAT concernant la voirie et indique qu'il y a 4 800 000 € de fonctionnement, 2 300 000 € de masse salariale et 5 500 000 € d'investissements, ce qui équivaut à 12 800 000 € et ajoute que le reste est dispersé dans différents chapitres.

INDIQUE à M. POIZAT que, s'il le souhaite, cela sera peaufiné en commission des finances.

REVIENT sur la politique patrimoniale à laquelle il est particulièrement attaché et indique que la stratégie foncière de la Ville et de l'entretien des bâtiments est établie chaque année sur des projections.

MONTRE un document qui indique "2014-2020" et précise que celui-ci est mis à jour quotidiennement par les services techniques.

AJOUTE que la stratégie patrimoniale existe bien et est un élément essentiel de la construction de la Ville, de son entretien et de sa pérennité.

DIT que le chiffre de 600 000 € est un plan pluriannuel arbitré, dû au changement de chaudière lorsqu'elles consomment trop et les réglages minutieux suivis par les services du développement durable afin d'effectuer des économies d'énergie.

M. TOULOUSE

INDIQUE n'avoir jamais dit qu'il souhaitait la suppression des décorations de Noël, bien au contraire.

EST favorable au maintien de la patinoire et même du Jubilé impérial à la condition que son coût soit diminué.

S'EXCUSE de ne pas recevoir les réponses qui lui sont adressées mais il semblerait qu'il y ait un problème avec son "mail mairie" qui, il l'espère, sera résolu.

M. POIZAT

DIT que, pour la deuxième fois la même année, le Conseil municipal se retrouve pour discuter du budget de la Ville et que c'est un phénomène exceptionnel pour la Ville.

AJOUTE qu'il s'agit d'un tour de force réalisé par les services car il n'est déjà pas simple de construire un budget par les temps budgétaires qui courent, mais en plus il a fallu prendre en compte la création de 2 établissements territoriaux (la Métropole du Grand Paris et le nouvel EPT Paris Ouest La Défense), tout en gérant en bon ordre la disparition d'un 3ème, la CAMV.

REMERCIE les services financiers, juridiques de la Ville et M. LE CLEC'H qui ont tenté de donner un sens à cette nouvelle organisation administrative lors de la commission des finances.

CONSIDERE que cela est insuffisant et avoue se demander encore ce soir comment la France peut encore se permettre une telle distraction.

PENSE que cette réorganisation administrative est une distraction pour tout le monde et regrette

vivement le temps, l'argent et l'énergie consacrés à défaire et refaire un « meccano administratif » incompréhensible pour les concitoyens.

AJOUTE que l'on prétend que tout va bien alors que le taux d'abstention aux élections frise les 50%, le vote Front National a atteint hier son plus haut niveau en nombre de voix et le chômage culmine à un sommet jamais vu dans notre pays.

EXPLIQUE que son bureau de vote était, hier, tout excité car le taux de participation était supérieur de 10 % par rapport au 1^{er} tour et avoir vu des gens qui n'avaient pas voté depuis 2012 mais que malgré tout, un électeur sur deux ne s'est pas rendu aux urnes dans son bureau de vote.

INDIQUE avoir, de façon routinière, demandé à la personne qui votait si elle souhaitait participer au dépouillement et qu'un monsieur lui a répondu avoir déjà participé 4 fois et que cela suffisait alors qu'une dame s'est offusquée car elle en avait assez de la politique.

DIT qu'après avoir tenté vainement de réconcilier les chiffres qui ont été communiqués dans le cadre de la préparation du budget, il s'est souvenu de ces gens avec qui il avait brièvement échangé ce jour d'élection, des personnes rencontrées lors de séances de porte à porte effectuées lors des élections départementales et des hommes et des femmes dégoûtés de la politique.

S'EST DEMANDÉ si un tel budget pouvait redonner de l'espérance à ces gens-là, s'ils allaient croire, à nouveau, à la chose publique, à la res publica.

AVOUE que la réponse est probablement négative car cet ancien électeur désabusé va lire que la Ville gère, au mieux, un endettement très élevé, qu'elle fait face aux contraintes budgétaires externes avec agilité, qu'elle reconstruit le toit d'une école ou qu'elle entretient un gymnase mais que pour le reste, il sera comme lui, confronté à un document principalement comptable où il est impossible de discerner la vision du futur qui anime celui qui en a pensé les grandes lignes.

AJOUTE que ce citoyen aura certainement vu, au journal de 20h, que 195 pays ont signé, le week-end dernier lors de la COP21, un accord qui prévoit de maintenir la hausse de la température à moins de 2°C au niveau de la planète et aura compris que cela passe par une réduction massive des émissions de gaz à effet de serre en Chine, aux États-Unis mais aussi chez nous, en France et chez nous, à Rueil-Malmaison.

DIT que ce citoyen abstentionniste va se pencher sur le budget de la Ville et se demander ce qui va être fait pour diminuer drastiquement les émissions de gaz à effet de serre mais n'aura, à la lecture du budget primitif, hélas, pas de réponse.

PENSE que la Ville ne pourra pas régler les problèmes du Rueillois abstentionniste mais peut faire beaucoup pour qu'il retrouve foi en la vie de la cité.

PROPOSE que les conseils municipaux soient organisés alternativement dans les villages de la Ville et que soient laissées 30 minutes ou 1 heure à la fin de chaque conseil pour demander aux gens qui se seront déplacés ce qu'ils souhaitent faire pour la Ville.

DIT qu'au fil des années, le budget conçu, certes, fera face à l'adversité économique, budgétaire ou bureaucratique de notre pays mais surtout le Conseil municipal votera un budget conçu avec les Rueillois pour les Rueillois.

EST prêt à parier que les gens reprendront espoir et se déplaceront à nouveau pour voter car ils auront retrouvé un sens à leur engagement citoyen et se diront qu'ils doivent voter car ensuite ils auront encore leur mot à dire, qu'ils pourront donner leur avis, que les services leur répondront sur l'opportunité, sur la faisabilité de leurs idées.

DEMANDE ce qu'il est prévu au budget pour redonner espoir aux citoyens qui ont délaissé la chose publique.

M. LE MAIRE

DIT qu'il reprend le développement qu'il avait présenté lors du débat d'orientation budgétaire.

REVIENT sur les conseils municipaux décentralisés qui sont une utopie intéressante car il redéfinit les conseils de village et indique que si M. POIZAT venait aux conseils de village, il verrait comment cela fonctionne.

AJOUTE ne pas avoir vu souvent M. POIZAT lors des conseils de village où la population se déplace pour prendre la parole.

DIT que tout remonte aux différents adjoints et au Maire et que c'est un système de démocratie de proximité qui fonctionne très bien.

EXPLIQUE qu'il n'y a pas une décision qui soit prise sur des sujets importants, notamment en matière d'urbanisme, sans réunion de quartier, où parfois 200 personnes se déplacent et où il est parfois difficile d'affronter les réactions de la population.

INVITE M. POIZAT à venir à ces réunions pour intervenir ou à être membre d'un comité de suivi.

REMERCIÉ M. POIZAT de la leçon qu'il souhaite donner et pense que si celui-ci participait plus, son honnêteté intellectuelle l'empêcherait de dire des contrevérités en Conseil municipal.

M. REDIER

RAPPELLE que l'effectif de la fonction publique régionale a augmenté de 614 % en 10 ans.

AJOUTE que, pour administrer le Grand Londres, où vivent 8 000 000 d'habitants, il y a 28 élus contre 208 pour l'Île-de-France pour 12 000 000 d'habitants.

DIT que l'argent public ne tombe pas du ciel car il provient des impôts, des taxes sur les entreprises ou des emprunts, qui seront les impôts des enfants pour demain.

REVIENT sur les emprunts qui, l'an dernier, étaient de 7 000 000 € en raison de négociations des taux et cette année de 14 000 000 €.

DEMANDE si ce delta est lié à des projets non couverts par le report à nouveau et comment seront ventilés ces nouveaux emprunts.

M. LE CLEC'H

DIT que les 7 000 000 € négociés sont reportés de manière globale et générale et sont la base de l'impôt.

AJOUTE que la Municipalité s'est toujours engagée à faire un emprunt inférieur au remboursement de la dette soit 10 000 000 €.

DONNE raison à M. REDIER car le chiffre donné est de 13 500 000 € correspondant à l'équilibre nécessaire pour que ce budget soit voté en décembre.

EXPLIQUE que l'objectif est de réaliser ce qui a été dit, c'est à dire revenir à 10 000 000 €.

M. LE MAIRE

PARTAGE le sentiment de M. REDIER sur le personnel et indique que la Ville diminue ses effectifs.

INDIQUE que, lorsqu'un maire prend ses fonctions, il dispose d'agents territoriaux dont la majorité est titulaire et que son seul moyen aujourd'hui est de ne pas remplacer les départs à la retraite.

AJOUTE que 60 postes ne vont pas être remplacés en 2 ans.

REMERCIÉ le personnel communal car l'absence de remplacement augmente la charge de travail de ceux qui restent.

REMERCIÉ la Direction des ressources humaines, Mme FUSIN, Mme PLANET et Mme RÜCKERT qui font un travail pointilleux mais aussi les agents de la Ville car ils ont des réactions positives face à cette politique.

APPRECIE cette réaction qui mérite d'être soulignée car dans d'autres villes la réaction est plus brutale.

M. REDIER

PRECISE que sa remarque n'était nullement dirigée contre le personnel de la Ville, bien au contraire.

SALUE à chaque fois, dans les commissions, leur travail, notamment au CCAS.

M. POIZAT

SOUHAITE répondre aux attaques personnelles de M. le Maire selon lesquelles il ne s'investit pas dans les conseils de village.

DIT avoir été présent dans les conseils de village pendant plusieurs années, M. PERRIN et M. PASADAS pouvant en témoigner.

AJOUTE s'être beaucoup investi, à cette époque, mais que sur certains sujets les choses n'avaient pas avancé car elles n'étaient pas en phase avec la politique de la Ville.

EXPLIQUE avoir estimé devoir s'investir, de ce fait, ailleurs.

REVIENT sur la démocratie locale incarnée par les conseils de village, ce qui le fait sourire et donne l'exemple de la tour VINCI contre laquelle se battaient les conseils de village et pour laquelle

M. LE MAIRE s'est battu jusqu'à la défaite.

M. LE MAIRE

DEMANDE à M. POIZAT de ne pas utiliser le mensonge et la démagogie comme arme politique.

DIT qu'aucun projet municipal n'a connu de défaite et indique à M. POIZAT que, s'il souhaite être respecté, il doit respecter les autres.

M. PASADAS

CONFIRME que M. POIZAT est venu en conseil de village quelques mois et lui avoir confié la commission du développement durable, de laquelle il est parti au bout d'un an, il y a 5 ou 6 ans.

M. LE MAIRE

REMERCIÉ M. PASADAS pour cette démonstration qui se suffit à elle-même.

M. MAGNIN-LAMBERT

REVIENT sur l'élection des conseillers supplémentaires du conseil de territoire et confirme les résultats annoncés à la lecture des textes.

INDIQUE que ces résultats vont être soumis à la validation de la Préfecture.

M. LE MAIRE

PROPOSE d'écrire un courrier, dès demain matin, au Préfet afin de procéder au contrôle et de prononcer les résultats.

INDIQUE que tous les élus seront informés des résultats.

Mme HUMMLER-REAUD

DIT que le calcul est assez simple, la majorité ayant obtenu 40 voix.

EXPLIQUE qu'à l'occasion du calcul de la plus forte moyenne, toutes les listes obtiennent 4 donc une égalité.

AJOUTE qu'en cas d'égalité, le siège est attribué au plus âgé et M. JEANMAIRE étant plus âgé que M. LARRAIN, le siège lui revient

PENSE que la Préfecture validera ce calcul assez simple.

M. LE MAIRE

DIT que les services ne sont pas d'accord avec cette position et préfère s'en remettre à la décision de la Préfecture.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 8 CONTRE (M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. REDIER, M. TOULOUSE, Mme JAMBON, M. PINTO, M. POIZAT).

N° 293 - Subvention de fonctionnement accordée à l'EPIC Office de Tourisme pour 2016.

INTERVENTION

M. LE MAIRE

INDIQUE avoir, avec M. TROTIN à l'occasion d'un conseil d'administration de l'EPIC Office de Tourisme, en présence de M. TOULOUSE, entendu la réaction des représentants de l'hôtellerie rueilloise suite à la baisse de chiffre d'affaire en raison des attentats.

EXPLIQUE que la prévision d'augmentation de la taxe de séjour est reportée d'un an, ce qui amènera à voter une subvention complémentaire de 30 000 € lors d'un prochain conseil.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 294 - Subvention de fonctionnement accordée au Centre Communal d'Action Sociale pour 2016.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 295 - Subvention de fonctionnement accordée à la Caisse des écoles pour 2016.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 296 - Subvention de fonctionnement pour le budget annexe du restaurant administratif pour l'année 2016.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 297 - Subvention de fonctionnement accordée à la Société d'Économie Mixte du Théâtre André Malraux (SEM TAM) au titre de l'année 2016.

INTERVENTION

M. TOULOUSE

INDIQUE que son groupe s'abstiendra de voter cette délibération car il ne siège pas au conseil d'administration, ce qui ne lui permet pas d'avoir un avis.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 3 ABSTENTIONS (M. TOULOUSE, Mme JAMBON, M. PINTO).

N° 298 - Attribution d'un acompte de subvention au GIP Maison de l'Emploi Rueil Suresnes et au GIP Maison de l'Emploi et de la Formation de Nanterre pour 2016.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 299 - Attribution d'un acompte sur la subvention versée par la Ville au titre de l'année 2016 aux associations locales.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 300 - Autorisation de transfert des garanties d'emprunt accordées par la Ville à l'A.P.E.I. Rueil-Nanterre à l'Association LA RESIDENCE SOCIALE.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 301 - Fixation des tarifs des classes de découvertes et des différents séjours organisés par la Ville.

INTERVENTIONS

Mme JAMBON

A REGARDÉ les tarifs indiqués, notamment les mini-séjours destinés aux enfants défavorisés, et est étonnée que le tarif soit quasiment le même que celui des séjours de catégorie 3.

PENSE qu'il faudrait subventionner ces mini-séjours et réviser ces tarifs qui s'adressent à des enfants en grande difficulté, ne partant pas souvent en vacances.

Mme GUETTA-HAMADI

CONFIRME que les mini-séjours et les séjours sont en direction des jeunes défavorisés afin de les faire partir en vacances.

EXPLIQUE que c'est la raison pour laquelle les tarifs sont similaires mais précise que l'objectif de ces séjours est, néanmoins, de mixer les publics, issus de quartiers différents, d'origines différentes et de milieux sociaux différents.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 3 ABSTENTIONS (M. TOULOUSE, Mme JAMBON, M. PINTO).

N° 302 - Fixation des tarifs de la Médiathèque et des bibliothèques annexes.

INTERVENTION

M. JEANMAIRE

INDIQUE qu'il aurait augmenté les tarifs pour les Non-Rueilois car toutes les Villes sont dotées de médiathèque et si les gens viennent à celle de Rueil c'est parce qu'elle est mieux que les autres.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 303 - Fixation des tarifs pour la manifestation "son et lumières" du 21 décembre 2015 à la piscine des Closeaux.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 304 - Fixation des tarifs des opérations funéraires.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 305 - Fixation du tarif de location des stands d'exposition de peinture Art'uel et approbation du règlement.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 306 - Fixation des tarifs de location des salles municipales.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 307 - Fixation des tarifs de mise à disposition des propriétés communales et du domaine public aux cinéastes et photographes.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 308 - Fixation des tarifs des droits de voirie pour occupation du domaine public - travaux, chantiers et occupations diverses pour l'année 2016.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 309 - Fixation des tarifs des droits de voirie pour occupation du domaine public à titre d'activités commerciales pour 2016.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 310 - Modification de la liste des logements de fonction et des emplois donnant lieu à l'attribution d'un logement de fonction.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 311 - Modification de la délibération n°16 du 10 février 2012 relative à la fixation du montant des gratifications des stagiaires.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 312 - Convention de mise à disposition partielle de services entre la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien et la Ville de Rueil-Malmaison .

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 313 - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du secteur contrats publics du service de la commande publique de la Ville de Rueil-Malmaison à la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 314 - Acquisition amiable d'une emprise de terrain sise 48-50 avenue Paul Doumer appartenant à la société SAMFI-INVEST dans le cadre d'un emplacement réservé pour création d'une place publique située avenue Paul Doumer angle avenue Gabriel Péri.

INTERVENTIONS

Mme JAMBON

DEMANDE s'il est prévu de végétaliser cette place publique car ce serait l'occasion d'ajouter un espace vert dans un ensemble très minéralisé.

M. LE MAIRE

REPOND que le projet qui sera proposé, après discussion avec les riverains, fera largement la place à la végétalisation.

SIGNALE l'ouverture du passage le long la RD913 pour aller au parc de l'amitié.

RECONNAIT que cette place manque un peu de verdure.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 315 - Acquisition amiable par voie d'échange d'une emprise de terrain sise 224 B avenue Paul Doumer/1 boulevard Franklin Roosevelt appartenant à l'ESH SOGEMAC HABITAT dans le cadre d'un projet d'agrandissement du square Bad Soden.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 316 - Cession amiable d'un terrain communal situé 22 bis avenue Gabriel Péri à la SCI ADIM IDF REALISATIONS (USP 15 : secteur d'aménagement PERI-DOUMER tranche 2).

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 317 - Signature d'une convention entre la Commune de Rueil-Malmaison, la société du Grand paris (SGP) et le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF), relative aux modalités de réalisation et de financement de l'étude de pôle de la gare du Grand Paris Express de Rueil-Suresnes "Mont-Valérien".

INTERVENTIONS

M. PINTO

DIT que cette délibération est une excellente occasion de soulever une question majeure relative à l'écoquartier et sur la mobilité en l'absence de la gare qui verra le jour plus tard.

AJOUTE que les calendriers se distendent pour des raisons multiples.

DIT que la region parisienne est truffée de quartiers dans lesquels il a été promis aux habitants la construction d'une gare après leur installation et qui l'attendent toujours.

PENSE que ce quartier va vivre longtemps sans gare et qu'il faut profiter de cette étude pour, non pas s'apesantir sur le pôle final (vélos, bus ou téléphérique) mais de penser la mobilité du quartier avant que la gare n'existe.

AJOUTE qu'il est possible, en se polarisant sur la gare, que les gares de vélos ou les lignes de bus soient installées au mauvais endroit et que les gens vont habiter ce quartier, pendant 10 ou 20 ans, sans gare.

INDIQUE, qu'ayant travaillé, à titre personnel, pour la Société du Grand Paris, il ne s'exprime pas parce qu'il connaît le dossier Grand Paris mais parce qu'il connaît les problèmes d'infrastructures de transports linéaires dont il a l'habitude.

DIT qu'il est moins important d'étudier comment ce pôle va fonctionner que d'étudier comment la mobilité va fonctionner avant que le train n'arrive.

Mme BOUTEILLE

REMERCIÉ M. PINTO pour cette question et indique qu'a été mis en place, depuis 2 ans, un groupe de réflexion et de travail avec la RATP et que le STIF a été sollicité pour qu'il prenne en compte, avant le comité de pôle, ce qu'ils devraient apporter à la Ville en matière de réaménagement et de renforcement de lignes sur ce territoire.

INDIQUE que, dans le plan guide de l'écoquartier, figurent des voiries nouvelles et que, c'est à partir de ce travail, que le STIF a accordé des anticipations d'études.

AJOUTE que la Ville a proposé deux nouvelles lignes de bus, des extensions ou des requalifications.

EXPLIQUE que, dans le cadre du PLU, il s'agit de points que le STIF a demandé d'éclaircir et que la Ville a apporté car elle a, par anticipation, une restructuration du quartier.

M. LE MAIRE

RASSURE M. PINTO sur la qualité du travail fourni et que le calendrier officiel pour la ligne de métro sera respecté et les délais moins importants que ceux donnés par M. PINTO car les travaux ont déjà commencé.

AJOUTE que le projet de l'écoquartier démarrera dans 2 ans avec 2 ans de travaux pour la première tranche et le même délai pour la seconde, ce qui implique qu'à la fin des travaux, dans 8 ans, le métro sera déjà à Rueil-Malmaison.

NE PENSE PAS qu'il sera là pour voir cela.

M. PINTO

FORME le voeu que M. LE MAIRE soit en excellente santé pour voir le premier train arriver à la gare de Rueil.

PENSE que M. LE MAIRE fera tout pour conserver la forme et que ses multiples activités le maintiendront en forme pour longtemps.

DIT que, connaissant le sujet, le rendez-vous avec le train est aléatoire et donne l'exemple de la ligne 11 du métro.

AJOUTE qu'il y a mille et une raisons pour lesquelles un projet de transport prend du retard.

INDIQUE que les travaux commencés constituent une première phase de la partie sud de la ligne 15 et qu'il faudra ensuite que l'autre partie soit lancée et répète que de nombreux aléas peuvent retarder les travaux.

M. LE MAIRE

REPOND que l'optimisme le différencie de M. PINTO et s'en tient au calendrier officiel.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 318 - Avenant n°1 à la concession d'aménagement signée le 9 juillet 2015 entre la Commune de Rueil-Malmaison et la SPLA Rueil Aménagement pour l'aménagement de la ZAC de l'Arsenal - Modalités de financement de l'étude de pôle de la gare du Grand Paris Express de Rueil-Suresnes "Mont-Valérien" réalisée par la SPLA Rueil Aménagement.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 319 - Approbation de la modification n° 4 et mise à jour du Plan Local d'Urbanisme révisé de la Commune de Rueil-Malmaison.

INTERVENTIONS

Mme JAMBON

INDIQUE que son groupe s'interroge sur un certain nombre de points qui lui paraissent préoccupants.

REPREND les termes du PLU selon lesquels la densité de l'écoquartier reste raisonnable et que les hauts immeubles prévus représenteront un signal fort pour les mails piétons qu'ils vont border et indique que son groupe pense que la densification générée par des constructions élevées, de 35 mètres de hauteur, cadre assez mal avec des qualités de vie recherchées.

AJOUTE qu'il faut craindre un effet massif et écrasant et pense que la Municipalité l'a envisagé.

DIT qu'il est prévu un étalonnage progressif du bâti, une harmonisation avec les unités périphériques, en particulier pavillonnaire, et demande si cela est sûr car il est aussi indiqué la possibilité d'assouplir les règles.

PENSE que c'est l'occasion de recevoir des propositions audacieuses mais que cela peut conduire également à accepter des propositions, peut-être provisoirement alléchantes, mais moins acceptables sur le plan architectural voire social.

AJOUTE que la Majorité se félicite du ratio bâti espaces verts et que seront favorisées des voies paysagères par rapport à un grand parc.

PENSE que la végétation en diffus est souhaitable mais qu'elle ne peut remplacer un grand espace paysager, qui serait un poumon de verdure indispensable aux habitants du quartier et un élément essentiel de qualité de vie.

EST ETONNÉE du manque d'ambition en matière de performance énergétique, en particulier en ce qui concerne les bureaux et ce, d'autant plus, qu'elle s'affiche comme objectif prioritaire dans le PCET.

AJOUTE apprécier les conclusions menées sur cet écoquartier et un certain nombre d'orientations retenues mais regrette que le projet, tel qu'il est présenté, ne soit pas plus ambitieux et plus abouti.

ATTEND des développements ultérieurs plus encourageants.
INDIQUE que son groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Mme BOUTEILLE

SAIT que Mme JAMBON va participer activement à la prochaine réunion qui va regrouper l'ensemble des personnes se mobilisant autour de cet écoquartier et pense, qu'après communication d'éléments plus détaillés, elle comprendra en quoi consistent les assouplissements, les possibilités non figées inscrites dans le PLU et les ambitions de développement durable.

DIT que, lorsqu'il y a l'obligation de prévoir, plusieurs années à l'avance, l'organisation d'un quartier de 26 hectares, il est dangereux d'avoir un PLU trop figé, ce qui limite les architectes, les promoteurs et la Ville et ne permet pas d'évoluer et de s'adapter aux technologies nouvelles, aux innovations architecturales ou aux outils qu'il serait possible de développer.

INDIQUE que la Municipalité a souhaité être ambitieuse mais sans carcan et a dessiné des voiries larges, des espaces verts en continuité qui vont permettre d'apporter de la qualité de vie à tous à l'intérieur de ces 26 hectares plutôt que de concentrer aux abords de certaines maisons ou fenêtres d'appartements privilégiés des vues sur un parc.

AJOUTE que ces mails piétons vont permettre de simplifier la circulation piétonne et d'impacter le moins possible la circulation routière.

DIT que la densité est acceptable et inférieure à un certain nombre d'écoquartiers.

REVIENT sur les objectifs de développement durable en indiquant qu'un écoquartier ne se mesure pas uniquement par les énergies renouvelables émises mais par un mélange de toutes les capacités de constructions en baissant la consommation kilowatt-heure du m², en améliorant la gestion de l'eau et de l'éclairage public et en mettant en oeuvre des technologies nouvelles.

NE SOUHAITE PAS apesantir la réunion et indique que vont être apportés des éléments précis lors des réunions de travail au cours desquelles Mme JAMBON aura des réponses et fera des suggestions qui seront très intéressantes et enrichissantes.

M. LE MAIRE

DIT que la densité a été induite par les décisions de l'Etat qui impose 600 constructions par an et que l'écoquartier permet cela.

AJOUTE que cela a été introduit par le PLH qui a été approuvé à l'unanimité par la comité régional de l'habitat dont les membres appartiennent en grande majorité à un autre courant politique que le sien.

RAPPELLE vouloir préserver le tissu pavillonnaire de Rueil et indique que la révision du PLU durcira les règles de constructibilité de la Ville.

REVIENT sur l'absence de parc évoquée par Mme JAMBON et rappelle que des mails végétalisés sont prévus ainsi qu'une grande place avec une pièce d'eau.

RAPPELLE que le parc Jacques Baumel est situé à moins de 500 m de l'écoquartier et que le parc

du Mont-Valérien leur sera facilement accessible.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 8 ABSTENTIONS (M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. REDIER, M. TOULOUSE, Mme JAMBON, M. PINTO, M. POIZAT).

N° 320 - Approbation de l'avenant n°1 à la convention-cadre conclue avec l'EPF 92 .

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 321 - Modification du procès-verbal de mise à disposition à la CAMV des biens affectés à la compétence "voirie, propriété et éclairage public" et approbation du procès-verbal de fin de mise à disposition à la CAMV de l'immeuble du 6 rue Lionel Terray .

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 322 - Adoption du Plan Climat-Energie Territorial.

INTERVENTIONS

M. POIZAT

CONFIRME que le Conseil régional insiste sur l'importance de réaliser un plan pluriannuel d'investissements publics et de mobiliser les bailleurs du territoire sur la réduction de la consommation d'énergie.

DEMANDE si ce plan pluriannuel a été élaboré et dans l'affirmative, s'il peut être communiqué.

INDIQUE qu'il est identifié dans la fiche action 1.2.2 au moins un ETP pour un agent en économie de flux et demande si celui-ci a été nommé.

AJOUTE qu'il est prévu sur la fiche action 1.2.1 le recrutement d'un stagiaire pour l'appropriation et la mise en place d'un logiciel de gestion du parc automobile de la Ville en 2015 et demande ce qu'il en est.

S'INTERROGE sur les modalités d'information du déroulé de la mise en œuvre et du suivi de ce PCET.

M. LANGLOIS D'ESTAINTOT

INDIQUE que la délibération en cours de discussion a pour objet l'approbation du PCET et qu'une fois celui-ci adopté, le plan pluriannuel sera lancé et les informations communiquées.

DIT que le recrutement d'un stagiaire au service garage ne relève pas de sa compétence mais confirme la présence d'un stagiaire au service du développement durable chargé de gérer le site Internet et assurer le suivi du PCET et de l'Agenda 21.

PROPOSE à M. POIZAT de se rencontrer régulièrement afin de pouvoir suivre cette mise en œuvre.

M. LE MAIRE

AJOUTE que le recrutement d'un stagiaire n'est pas soumis à des délais particuliers.

M. JEANMAIRE

DEMANDE si le document communiqué est à jour car sur quasiment toutes les pages, l'état d'avancement 2015 est vide.

INDIQUE que son groupe va s'abstenir car il n'a pas les éléments pour voter.

M. LANGLOIS D'ESTAINTOT

EST ETONNE que les fiches soient vides car il les a lui-même sous les yeux.

M. LE MAIRE

RAPPELLE que le PCET a été préparé par la CAMV.

M. JEANMAIRE

REPOND qu'il contient des fiches pour la Ville.

M. LE MAIRE

DIT que la CAMV a travaillé plusieurs mois et qu'il était prévu que ce soit plus rapide mais compte tenu des conséquences financières pour la Ville, son établissement a été ralenti d'où son adoption aujourd'hui.

PENSE qu'il peut s'agir d'une justification.

INDIQUE qu'il sera mis en oeuvre dès son adoption et qu'il n'est pas possible d'anticiper une délibération du Conseil municipal.

RAPPELLE qu'il a été adopté il y a seulement un mois par le conseil communautaire compte tenu des conséquences financières importantes.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 4 ABSTENTIONS (M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. REDIER).

N° 323 - Convention de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hauts-de Seine pour le versement de la prestation de service relative à l'Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les structures Clubs Jeunes.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 324 - Renouvellement de la demande de subvention de la Ville de Rueil-Malmaison auprès de la DRAC d'Ile-de-France pour la restauration des orgues de l'Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 325 - Demande de subvention auprès de la DRAC d'Ile-de-France pour le Musée d'Histoire Locale de Rueil-Malmaison.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 326 - Approbation de l'avenant n°2 au marché n° 2012-12002 conclu avec OTUS portant suppression de certaines prestations de nettoiement.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 327 - Approbation de l'avenant n°1 au contrat d'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement conclu avec LES FILS DE MME GERAUD, portant prise en compte d'investissements nouveaux et prolongation de sa durée.

INTERVENTIONS

M. POIZAT

DIT qu'il s'agit d'un engagement de la Ville pour 30 ans auprès d'un seul prestataire, ce qui la met dans une situation de dépendance.

S'INTERROGE sur le modèle économique de cette DSP car, dans le rapport CCPSL, il était indiqué que les exercices 2013 et 2014 étaient largement déficitaires pour le délégataire.

SE DEMANDE quel est son intérêt de prolonger une délégation qui lui est si peu favorable.

INDIQUE qu'il va s'abstenir de voter cette délibération.

Mme DELOFFRE

REPOND que le marché de Buzenval va être renouvelé et que pour amortir les frais engagés, il est nécessaire de prolonger la DSP.

M. LE MAIRE

EXPLIQUE qu'il est normal, en début de délégation de service public, que celle-ci soit déficitaire.

PRECISE que les investissements pour les marchés de Buzenval et du centre-ville sont de 650 000 €.

INDIQUE que les travaux ont commencé à Buzenval avec la pause de la dalle et que le marché pourra ouvrir en juin prochain.

AJOUTE que les travaux sur le marché du centre-ville consistent en la construction de nouveaux sanitaires ainsi que la hausse des abris suite aux demandes des usagers et la pause de nouvelles baches pour la protection thermique des étals.

DIT que la conséquence normale est de prolonger le contrat du délégataire pour qu'il assume le financement de ces travaux.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 5 ABSTENTIONS (M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. REDIER, M. POIZAT).

N° 328 - Approbation de l'avenant n° 2 au marché n° 2013-13001 conclu avec ASPIROTECHNIQUE portant ajout de certaines prestations de nettoyage.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 329 - Approbation de la conclusion du marché relatif aux travaux de photogravure, d'impression et de façonnage des brochures, journaux, gros documents à fort tirage (lot n°3) avec le GROUPE DES IMPRIMERIES MORAULT - IMPRIMERIE DE COMPIEGNE.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 330 - Tournoi de Bridge 2016 - Prix de la Ville de Rueil-Malmaison.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 331 - Offre de rachat de deux pianos du Conservatoire à Rayonnement Régional par le CENTRE CHOPIN.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 332 - Adhésion de la Ville de Rueil-Malmaison à l'Association Européenne des Conservatoires.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 333 - Convention de Partenariat entre L'EHPAD La Jonchère et la Ville de Rueil-Malmaison pour l'organisation de rencontres musicales.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 334 - Conventions de partenariat entre la Ville et la Société des Amis du Louvre et la Société des Amis d'Orsay et de l'Orangerie dans le cadre de l'exposition "LES ROUART de l'impressionnisme au réalisme magique" présentée à l'atelier Grogna

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 335 - Convention de mécénat entre la Ville de Rueil-Malmaison et la Société BNP PARIBAS IMMOBILIER relative au don de deux statues de l'artiste ETIENNE.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 336 - Convention de partenariat entre la Ville, l'association départementale des pupilles de l'enseignement public 92 (PEP 92) et l'association Information Jeunesse 92 (AIJ92), pour une campagne de sensibilisation auprès des jeunes sur la maladie du SIDA dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 337 - Modification de la délibération n° 176 du 9 juillet 2015 relative à la fixation des tarifs de la taxe de séjour.

INTERVENTIONS

M. TOULOUSE

DEMANDE si la totalité de l'augmentation sera appliquée au 1^{er} janvier 2017.

M. LE MAIRE

REPEND que l'augmentation est repoussée d'un an mais sera toujours étalée sur deux ans.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 3 ABSTENTIONS (M. TOULOUSE, Mme JAMBON, M. PINTO).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce 14 décembre 2015, à 23h00.